DLP 23-11-38163493

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN : 0762 042 X



Avertissements agricoles ®

BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35700 RENNES ☎ 99 36 01 74

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication périodique

ÉDITION : GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 78 — 7 novembre 1988
(Supplément au n° 167)

CEREALES D'HIVER : *Jaunisse nanisante : J.N.O.*

Situation

Le risque est très élevé cette année car le vol des pucerons est important et il continue. De plus, les pucerons sont très virulifères. Le froid de début novembre a ralenti leur activité mais ne les a pas tués.

Préconisations

- Il faut traiter les parcelles déjà levées dès que la culture a atteint le stade 1.5 feuilles. Renouveler ensuite le traitement au bout de 12 à 15 jours jusqu'à la fin du vol des pucerons, qui sera indiqué dans les prochains avertissements. Voir les produits utilisables sur le bulletin n° 77 du 25 octobre.

- Parcelles en cours de levée : surveiller l'infestation en pucerons et traiter avant le stade 1.5 feuilles de la culture si le seuil de traitement est atteint : ce seuil est de 20 % des pieds portant au moins un puceron.

Pour déterminer ce seuil :

- il faut observer 100 pieds par champ, à raison de 10 observations de 10 pieds. L'examen doit être minutieux, car les pucerons sont difficiles à noter : observer par beau temps au milieu de l'après-midi.

- Regarder de très près, à 20 - 30 cm de pieds laissés en place. Observer à l'intérieur des feuilles ainsi qu'au niveau du sol, où les pucerons se protègent du froid. Ecarter les feuilles avec une pointe de crayon.

• *Mélanges "insecticides-herbicides": Tout n'est pas possible ! Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs.*

TOUTES CULTURES EN COURS DE LEVEE : *Dégâts de limaces*

Surveiller attentivement vos cultures en cours de levée car les dégâts de limaces sont très fréquents cette année. La période de sensibilité croît car la levée des cultures est échelonnée, avec la sécheresse et les sols motteux. L'examen superficiel du sol, même en soulevant les mottes est souvent insuffisant pour mettre en évidence la présence des limaces.

Il est plus sûr d'utiliser des pièges pour attirer les limaces : sacs d'engrais disposés sur le sol avec des granulés anti-limaces.

Préconisations

• Traiter avec un produit anti-limaces en apportant 20 à 30 granulés par m2.

• Certaines précautions sont à prendre pour limiter les risques, pour le gibier. Ces précautions sont rappelées dans la note, au verso, sur la lutte contre les limaces.

P53

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 Déc.
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET

Service de la Protection des Végétaux
-:-

LUTTE CONTRE LES LIMACES ET PROTECTION DU GIBIER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Chaque année à l'automne et au début du printemps, **les agriculteurs sont amenés à protéger leurs cultures contre les limaces.** Cette **protection trop systématique** et **parfois mal conduite entraîne localement des accidents** (mortalités de gibier ou d'animaux domestiques) que l'on peut assez facilement éviter.

☐ **Deux types de limaces posent problèmes à l'agriculture** :

- celles qui ont une **activité essentiellement souterraine** (limace noire ou horticole, espèces du genre Milax)

- les autres à **activité de surface**

☐ **Toutes ces espèces sont favorisées par** :

- la présence de **résidus de récolte**
- les **mottes** ou **cailloux**
- les **préparations superficielles** des semis

STRATEGIE - CONSEILS

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

☐ **Eviter** dans la mesure du possible de **provoquer les conditions favorables** au développement des limaces (**mottes, préparations superficielles**).

☐ Vis-à-vis **des limaces à activité souterraine, mélanger l'anti-limace à la semence** dans le semoir.

☐ N'**intervenir** contre les **limaces à activité de surface** qu'**en cas de besoin** (tout début des dégâts qui nécessitent le plus souvent de fortes rosées matinales ou des précipitations). **Limiter lorsque cela est suffisant les interventions aux bordures des parcelles**, ce qui induit des économies sensibles.

☐ Dans tous les cas, n'**utiliser que des spécialités autorisées** pour cet usage **aux doses homologuées** (les dépassements sont toujours inutiles et coûteux) en veillant à un **épandage régulier** qui évite les concentrations localisées sans intérêt technique et dangereuses.

Septembre 1988